



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-1

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 2 juillet 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES INTERVENTIONS
SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DES ÉGOUTS
SANITAIRES DANS CERTAINS SECTEURS NUMÉRO 1330 AFIN DE METTRE À JOUR LES
SECTEURS VISÉS**

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Certifié à Mascouche, le 3 juillet 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot

CT/sg